

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 3930

83 – VAR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON

Ventes et cessions

403 645 542 RCS Toulon.

SAINT-GERMAIN.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Capital : 30000.00 EUR.

Adresse : 18, Impasse Du Réal Baye, 83400 Hyères.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Hyères du 30 avril 2026, La société Saint Germain, société à responsabilité limitée au capital de 30 000 €, dont le siège est 18 impasse du Real Baye – 83400 HYERES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulon sous le numéro 403 645 542 Et la société Casasasso, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dont le siège est 18 impasse du Real Baye – 83400 HYERES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulon sous le numéro 895 118 404 Ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société Saint Germain par la société Casasasso La société Saint Germain ferait apport à la société Casasasso de la totalité de son actif , soit 884 357 €, à charge de la totalité de son passif soit 702 068 €, la valeur nette des apports s'élèverait à 182 289 € soit le montant des capitaux propres. La société Saint Germain étant détenue à 100%, directement ou indirectement par la société Casasasso, cette fusion n'entraînera pas d'émission d'actions nouvelles. Conformément à l'article L.236-6 du Code de Commerce, le projet de fusion a été déposé : au greffe du Tribunal de Commerce de Toulon pour la société Casasasso et pour la société Saint Germain en date du 26 mai 2026..